

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne ..	20 c.
Reclames, — ..	30
Faits divers, — ..	15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
20 Février 1882.

Demain, suivant l'usage, l'Echo
Saumurois ne paraîtra pas.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis samedi ma-
tin en conseil à l'Élysée, sous la présidence
de M. Jules Grévy.

Le ministre de la guerre a communiqué à
ses collègues la liste des membres qui doi-
vent composer la commission extra-parle-
mentaire chargée de la révision des lois mi-
litaires.

On dit que le général Osmond est désigné
comme président.

Le ministre de la guerre soumettra dem-
ain mardi au Président de la République
une liste de propositions pour les grands
commandements militaires.

On assure que le général de Galliffet, qui
commande à Tours, permuterait avec le
général Cornat, actuellement au Mans.

Le général Wolff resterait à la tête du 7^e
corps, les généraux Lefebvre et Borel se-
raient remplacés dans leurs commande-
ments.

M. de Freycinet a communiqué à ses col-
lègues les dépêches de nos représentants à
l'étranger, relativement à la question égyptienne.

On sait que le ministre des affaires étran-
gères avait envoyé une circulaire recomman-
dant à nos agents diplomatiques de pres-
senter les gouvernements près desquels ils
sont accrédités sur une proposition ayant
pour but de déferer les affaires d'Égypte à
une action commune des puissances étran-
gères.

Il y a lieu de prévoir la réunion d'une
conférence internationale ayant pour but
d'amener une solution pacifique de la ques-
tion égyptienne.

On lit dans le Télégraphe :

« La fin de l'expédition de Tunisie est
considérée comme très-prochaine. L'accord
serait complètement établi au point de vue
diplomatique.

» On étudie au ministère de la guerre la
formation des corps de troupe destinés à te-
nir garnison sur les points de la Tunisie que
le gouvernement juge utile d'occuper à titre
de garanties, conformément au traité du
Bardo.

» Indépendamment de nos troupes, une
légion étrangère serait formée à cet effet. »

Il serait temps, en effet, d'en finir avec
cette expédition entreprise sans but avoua-
ble, et dont les résultats sont absolument
nuls pour notre prestige en Afrique.

Reste à savoir si l'agitation qui continue
en Algérie permettra d'évacuer la Tunisie,
comme le désire M. de Freycinet.

Plusieurs députés de la gauche ont pré-
venu le ministre de la justice qu'ils l'inter-
pelleraient au sujet de la mise en liberté de
MM. Bontoux et Fédér.

M. Gambetta a pris hier soir le chemin de
fer de la gare de Lyon pour une destination
inconnue.

L'extrême gauche s'est réunie pour rece-
voir communication du résultat des démar-
ches faites par M. Talandier auprès de M.
de Freycinet, au sujet de la loi de 1849 sur
l'expulsion des étrangers et de son applica-
tion à M. Pierre Lavroff.

MM. Talandier, de Lanessan et Laisant
ont déclaré, qu'à leur avis, il fallait atten-
dre l'exécution des promesses du gouverne-
ment.

MM. Clémenceau, Georges Périn, Clovis
Hugues, ont soutenu que, tout en prenant
acte de ces promesses, on devait adresser
une question au président du conseil pour

savoir quels motifs avaient déterminé l'ap-
plication de la loi de 1849 à M. Pierre La-
vroff.

C'est ce parti qui l'a emporté par 18 voix
contre 5.

M. Clovis Hugues a été chargé de porter
la question à la tribune.

M. de Freycinet a accepté la discussion
pour la prochaine séance, c'est-à-dire pour
le 23.

La troisième commission d'initiative vient
de prendre en considération le projet de M.
Martin-Feuillée sur la réforme de la magis-
trature, et celui de M. Roques de Filhol sur
le cumul.

Les membres du conseil municipal de
Lyon viennent de s'allouer une indemnité
de 27,000 fr. à répartir annuellement entre
eux.

Le préfet du Rhône, donnant avis au mi-
nistre de l'intérieur, propose l'annulation
immédiate du crédit voté.

Le Clairon publie la liste des procès aux-
quels donnera lieu la débâcle de l'Union gé-
nérale. La voici :

Premier procès. — En correctionnelle,
contre MM. Bontoux et Fédér. Ces poursui-
tes ne sont pas encore décidées, parce qu'on
n'a encore fait la preuve d'aucun des griefs
avancés contre les directeurs de l'Union.

Second procès. — Ce procès est lié au pré-
cédent. S'il était prouvé que MM. Bontoux,
Fédér et le conseil d'administration ont dis-
posé indûment des fonds qui leur étaient con-
fiés, on les traduirait devant la juridiction
civile pour les obliger à remplacer l'argent
qu'ils auraient dissipé.

Troisième procès. — Intenté par la cham-
bre syndicale des agents de change à la So-
ciété de l'Union générale, pour obliger
celle-ci au paiement de ses différences de
Bourse.

Quatrième procès. — La coulisse de Lyon
et celle de Paris, qui ont perdu 112 mil-

lions en spéculant sur les actions nouvelles
de l'Union, vont contester devant les tribu-
naux la validité de l'émission de ses ac-
tions.

Cinquième procès. — Le syndic de la fail-
lite contre la coulisse de Lyon et contre la
coulisse de Paris, pour l'obliger au paiement
de ses différences de Bourse.

De la solution donnée à la question des
actions nouvelles, des procès nombreux ré-
sultent.

Si l'émission est annulée, nous aurons :

Sixième procès. — Les actionnaires de
l'Union ancienne, souscripteurs d'Union
nouvelle, qui ont versé 850 fr. pour une ac-
tion nouvelle, s'adresseront au tribunal pour
se faire reconnaître la qualité de créanciers
de la faillite.

Septième procès. — Si l'émission est va-
lide, les actionnaires demanderont au tri-
bunal de déclarer que par le fait du verse-
ment effectué lors de la souscription aux
actions nouvelles, et de l'abandon de 50
millions consenti par eux, sur les bénéfices
de 1881, leurs actions sont entièrement li-
bérées.

Huitième procès. — Dans les deux cas pré-
cédents, le syndic poursuivra les actionnai-
res pour en obtenir les versements complé-
mentaires de leurs souscriptions.

Neuvième procès. — Procès imminent que
le syndic intenterait à la Laenderbank pour
l'obliger à concourir à la liquidation de la
faillite.

LES FACULTÉS DE THÉOLOGIE.

Voici le texte de la proposition de loi
ayant pour objet la suppression des Facul-
tés de théologie catholique, déposée par M.
Paul Bert sur le bureau de la Chambre des
députés :

« Art. 1^{er}. — Les Facultés de théologie
catholiques d'Aix, Bordeaux, Lyon, Paris,
Rouen, seront supprimées à partir du 1^{er} no-
vembre 1882.

» Art. 2. — Les professeurs titulaires et
chargés de cours qui rempliraient les condi-

ment Manuel.

— Pas tout à fait, mais approchant : Je vou-
drais que vous vissiez et que vous revissiez vos
conjugaisons, et vous vous corrigeriez peut-être de
vos solécismes perpétuels.

— Ah ! docteur ! vous êtes un foudre de guerre !
Il conviendrait donc que nous nous corrigassions
et que nous chassassions de nos conversations
toutes les incorrections pour avoir la permission de
critiquer les locutions qui froissent notre audition.

— Certainement, mes enfants, dit enfin le comte
du Hêtre, et même après avoir acquis ce degré de
purisme parfois intolérable, vous devriez vous
abstenir de moqueries à l'endroit de toutes les
infirmités humaines dont l'ignorance n'est pas la
moindre.

— Mon père, dit Gordien, soyez certain que mes
sœurs et moi n'oublierons jamais l'agréable et
judicieuse leçon que nous venons de recevoir.

— Ni moi non plus ! s'écria Manuel.

— A merveille, mes chers enfants, dit la com-
tesse, et encore une fois merci à notre savant doc-
teur.

— Savant, moi ! fit Delcambre. J'ai beaucoup
étudié pour m'apercevoir que je ne sais rien,
confession peu nouvelle et encore moins modeste.
J'ai une excellente mémoire ; eh bien ! je suis forcé
de consulter le dictionnaire toutes les fois que je
veux écrire *panoufle*. Je ne sais jamais s'il y a

— Votre major nous égare en détruisant l'ana-
logie.

— Guide-ânes ! je vous le répète.

— On dit *typographe, sténographe, lithogra-*

phie, photographe, télégraphe...

— Erreur ! *télégraphier* n'est pas français.

— Il devrait l'être, il le sera !

— D'accord ! en attendant, c'est un barbarisme,
une faute.

— Si je n'en avais pas commis de pires, je me
trouverais blanc comme neige.

— Je vous ai plusieurs fois entendu dire *rancu-*

neux, rancuneux.

— Eh bien ! ce mot-là ne serait-il pas tout aussi
français que *cou rageux, haineux, amoureux, en-*

vieux, honteux, calomnieux, scandaleux et tant
d'autres ?

— Non ! *rancuneux* ne vaut pas mieux que
coléreux ou que *rageux* ; il faut dire *rancunier*,
comme l'on dit *colère* et *rageur*. Oh ! l'analogie !

— Très-bien, docteur, merci ! sans être *rancu-*

nier, je n'oublierai point la leçon ; une autre, s'il
vous plaît ?

— Vous en recevrez autant qu'il vous en faudra !
dit Delcambre d'un ton incisif.

Ces mots à double sens recélaient peut-être
une menace.

— Tenez ! monsieur de Sardagne, poursuivit-il,
comme une infinité de gens qui se font imprimer

vifs, vous dites à tout instant : *dans le but de faire*
ou faire dans le but, locutions tout simplement
dénouées de sens.

— Pas possible ? je lis cela chaque jour.

— Parbleu ! si généralement on parle mal le
français, on doit, à plus forte raison l'écrire tout
de travers.

— Vous vous amusez, docteur ?

— Je ne m'ennuie pas, j'en conviens.

— J'entends que vous plaisantez, je ne sais
dans quel but ?

— Dites : *viser un but, atteindre un but*, très-
bien ! mais *agir dans un but*, contre-sens. Analysez,
substituez un équivalent tel que *cible* ; une *cible*
est bien un but ?

— Oui, on *vis* une *cible*, on *atteint* une *cible*.

— Continuons, dit le docteur. *Dans la cible* de
faire plaisir à M^{lle} Laure du Hêtre, je me livre à la
scie Delcambre qui ne me scie pourtant que *dans*
une cible louable.

La petite Suzanne riait aux éclats. Leçon de
grammaire ne l'avait jamais tant divertie.

— Comme presque toutes les personnes présen-
tes, reprit Delcambre, vous avez le travers de ne
jamais appliquer les règles du subjonctif. Vous avez
ri de M^{me} Vaurant parce qu'elle dit : *Jevoudrais que*
vous verriez, et vous parlez plus mal, selon moi,
en disant : *que vous voyez*.

— Faut-il donc dire : *voyassiez ?* s'écria gai-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXVIII

LES ADIEUX DU DOCTEUR.

(Suite.)

Ses yeux à fleur de tête s'étaient allumés d'une
flamme singulière ; il souriait d'un sourire triste
qui glissa fort inaperçu. Ses regards se portèrent
sur Laure. Il faillit soupirer.

— Vous ne m'écoutez plus, docteur !

— Ah ! pardon ! une distraction... grosse faute
de civilité dont je m'accuse.

— Vous avez fait sept additions. Donc je suis
sur vos notes *pasigraphées*.

— On doit dire *pasigraphées*.

— Oh ! par exemple !

— Attendez que le major de Maimieux, inventeur
de la pasigraphie et dont l'autorité doit faire loi
pour ce qui concerne son invention, a écrit à ce
sujet : — « Quoique l'on dise *orthographe* dérivé
d'*orthographe*, je préfère *pasigrapher* à *pasigra-*

phier, parce que le français fait *philosopher* de
philosophie. »

tions de l'article 14, paragraphe 4, du décret du 9 novembre 1853, seront mis à la retraite par suppression d'emplois.

» Art. 3. — Au moment de la retraite à laquelle ces fonctionnaires ont droit en raison de l'article précédent, sera ajoutée la somme nécessaire pour que chaque professeur titulaire reçoive une pension annuelle qui ne soit pas inférieure à 4,000 fr., et chaque chargé de cours une pension annuelle de 2,500 fr. Ceux de ces fonctionnaires qui n'auraient droit à aucune retraite recevront une allocation annuelle de 3,000 fr. pour les titulaires, et 2,000 fr. pour les chargés de cours.

» Art. 4. — Les allocations pourront être diminuées ou même supprimées si les personnes qui en jouissent entrent en possession d'autres fonctions publiques.

» Art. 5. — La somme nécessaire pour faire face aux dépenses stipulées par les articles précédents sera inscrite au chapitre 7 du budget de l'instruction publique, sous la rubrique : *Indemnité aux anciens professeurs de Facultés de théologie catholique.*

» Art. 6. — Le montant des inscriptions et des droits d'examen déjà perçu au compte de l'Etat sera remboursé immédiatement à la demande des intéressés.

» Art. 7. — Il sera créé par décrets, dans un certain nombre de Facultés des lettres ou de droit, des chaires ou des conférences sur l'histoire des religions, la langue hébraïque, le droit ecclésiastique. »

LES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT.

Une inquiétude générale règne autour de toutes les grandes sociétés de crédit. Toutes se sentent menacées. C'est qu'en effet ce qui est arrivé l'autre jour à l'une d'elles peut leur arriver à toutes. Il n'y a pas une société de crédit qui ait toujours dans ses caisses des ressources immédiatement disponibles en quantité telle que tous les dépôts et le montant de tous les comptes courants ouverts chez elle lui étant réclamés en quelques heures, elle puisse satisfaire à une pareille réclamation. Cette situation n'est pas irrégulière. Vous demandez qu'on vous serve un intérêt pour les sommes que vous avez remises à la société. Vous admettez donc qu'elle a pu en disposer. Si cependant des concurrents habiles de cette société de crédit se donnent le mot et le donnent au public pour que ses guichets soient assaillis à la même heure par des demandes de remboursement venues de tous les côtés, une catastrophe sera inévitable. C'est ce que les Américains appellent un *run*. Or, l'événement de l'autre semaine a montré aux banquiers comment ils pouvaient mener contre les sociétés de crédit, qui leur faisaient depuis quelques années une si rude concurrence, une attaque d'un genre nouveau.

Le moyen est des plus simples. Il n'y a qu'à vendre à la Bourse, en un seul marché, quelques milliers de titres de la société qu'on veut faire tomber. Les titres baissent; aussitôt le public prend peur; la baisse produit la baisse. Si la société n'a pas des amis puissants, avisés, prompts à se décider à

racheter ses titres, — ou si elle ne les rachète pas elle-même, voilà que la panique se déclare. Les dépositeurs et les créanciers en compte courant se précipitent. En quelques heures, la caisse est vide, et il faut suspendre les paiements. Nous décrivons là ce qui s'est passé il y a trois semaines pour l'Union générale, ce qui pourra se renouveler demain ou après-demain pour n'importe quelle société. Maintenant que les banquiers savent la manière de détruire les sociétés de crédit, croire qu'ils auront le scrupule de ne pas l'employer serait puéril. Il est donc probable qu'il y aura à déplorer d'ici à peu de temps d'autres catastrophes que celle à laquelle nous venons d'assister.

On demande pourquoi ce qui se produit est nouveau et sans précédent; la raison, c'est que depuis quelques années seulement les banquiers, les banquiers selon l'ancien mode, faisant la banque sous le couvert de la société en nom collectif ou de la commandite, ont vu s'élever en face d'eux toutes ces grandes sociétés de crédit venant exercer le même genre de commerce qu'eux, mais capables de l'exercer dans des conditions bien autrement imposantes. Il faudrait supposer aux chefs des anciennes maisons de banque une abnégation héroïque pour croire qu'ils ont vu sans dépit le succès de leurs rivaux. On a accordé en 1867 la liberté de l'anonymat. Les événements de 1870 et 1874 ont empêché d'abord qu'un usage un peu large fût fait de cette liberté. Mais dès que les affaires ont eu repris leur mouvement, l'effet de la loi de 1867 s'est produit. Le nombre des sociétés de crédits qui depuis douze ans se sont fondées sous la forme anonyme est tel qu'il a dépassé tout ce qu'avait pu prévoir le législateur. Il devait arriver un moment où le succès de ces sociétés rencontrerait un obstacle; les chefs des vieilles maisons de banque devaient guetter l'occasion d'une revanche. La société en nom collectif et la commandite ne pouvaient indéfiniment supporter l'insolente fortune de leur sœur cadette, la société anonyme. Ce qui arrive est le résultat d'une réaction fatale.

Notez que la faiblesse des sociétés de crédit constituées sous la forme anonyme se trouve être précisément dans l'étendue de leur base d'opérations. Une maison de banque dont la clientèle est restreinte n'a pas à craindre de *run*. Fait-on courir de mauvais bruits sur la solidité du chef de cette maison, il en détruit l'effet en se montrant! Le montant des sommes qu'on peut lui réclamer un jour de panique ne s'élève jamais au-dessus du chiffre des disponibilités qu'une maison amie peut procurer pour triompher d'une difficulté toute temporaire. Il en est tout autrement d'une grande société de crédit. Les titres qu'elle a émis donnent prise à une forte spéculation. Que cette spéculation s'acharne sur ces titres sous une inspiration haineuse, c'en est fait d'elle par suite du contre-coup de la baisse et du développement subit d'une panique. Plus les nouvelles sociétés de crédit sont grandes et plus le danger auquel peut les exposer la rancune des vieilles maisons de banque est redoutable.

obstacles, qu'ils seront vaincus par une courageuse persévérance.

— Que veut-il dire? pensèrent à la fois Laure et Manuel en échangeant un regard.

— Je vous félicite, madame la comtesse, d'avoir en mademoiselle votre cousine une amie d'un mérite tellement éprouvé, que vous pouvez vous reposer sur elle du soin de faire de votre charmante petite Suzanne une personne laborieuse et charitable comme elle-même.

La comtesse approuvait du sourire. La timide Flaviane, quoique plongée dans l'ombre, se trouvait trop en vue. Manuel se sentait indirectement atteint.

— Merci, monsieur le docteur! s'écriait l'enfant terrible, ma bonne cousine me répète tous les jours qu'il faut, avant tout, être laborieuse et charitable.

— Profitez donc de ses exemples mieux encore que de ses leçons. Et cependant, pour votre âge, vous ne faites point par trop de fautes de langue; et si votre frère, votre grande sœur et autres en faisaient moins devant vous, ma petite amie, vous en parsemeriez encore moins votre gentil babillage.

— Bon! ma chère Laure! bon, ami Gordien! pour nous! murmura Manuel du bout des lèvres. L'orthographe n'est plus qu'un prétexte.

Manuel avait mille fois raison.

Le comte en pensait autant; immobile, les yeux

Etranger.

CONFLIT AUSTRO-RUSSE.

On écrit de Berlin :

« Depuis que l'insurrection a éclaté en Herzégovine et en Bosnie, des masses de volontaires russes, officiers et soldats, étaient accourus se mettre au service de l'insurrection.

» Ce mouvement avait pris un développement considérable, surtout après le discours du général Skobelev, discours dans lequel il prêchait l'indépendance des provinces slaves.

» En même temps, des souscriptions étaient partout ouvertes en Russie.

» A ces secours venaient s'ajouter également ceux que les insurgés recevaient du Monténégro; et l'insurrection prenait des proportions telles que l'Autriche avait dû renforcer ses garnisons d'une armée de 28,000 hommes.

» Tous ces faits avaient tendu les relations entre la Russie et l'Autriche au point que le cabinet de Vienne avait informé Saint-Petersbourg que son ambassadeur ne reviendrait en Russie que si le gouvernement s'engageait officiellement à désavouer ces actes.

» L'empereur d'Allemagne est intervenu juste à temps pour empêcher la guerre d'éclater entre la Russie et l'Autriche.

» Le vieux monarque a dû écrire deux longues lettres à chacun de ces souverains pour les adjurer de ne pas compromettre la paix européenne.

» La Serbie a reçu un très-significatif avertissement de la part de la cour de Berlin, et les principaux agents du panslavisme vont être poursuivis comme complices des nihilistes. »

ALLEMAGNE. — Le gouvernement prussien a éprouvé une défaite au Landtag, comme il l'avait éprouvée au Reichstag, sur la loi politico-ecclésiastique.

Le projet a été renvoyé par une forte majorité à une commission de députés chargée de lui faire subir des modifications.

Ce vote fait prévoir un nouveau rejet de la loi, si le gouvernement n'accepte pas certains changements demandés par les divers groupes.

Le centre repousse le projet du chancelier, parce qu'il ne veut pas que l'Eglise soit soumise au pouvoir discrétionnaire de l'Etat, mais qu'elle ait sa liberté garantie; — les progressistes parce que, en principe, ils ne veulent pas de lois d'exception.

Ces deux groupes sont absolument opposés, soit sur les questions politiques, soit sur les questions religieuses; mais ils sont réunis par le même intérêt sur cette affaire, et peuvent tenir longtemps le gouvernement en échec s'il ne fait pas quelques concessions.

La commission, en adoptant la suppression de l'examen d'Etat pour les séminaires, a déjà fait un premier pas dans cette voie. Reste à savoir si M. de Bismark voudra bien

baissés, il pesait, non sans un serrement de cœur, chacun des mots de Delcambre, qui, après avoir posé un baiser paternel sur le front de Suzanne, continua en disant :

— Je pars, mes amis, en emportant les meilleures impressions, les plus sincères espérances. L'œuvre de bien entreprise par du Hêtre se dessine favorablement; elle progresse au point que M^{lle} Laure et même M. de Sardagne l'approuvent enfin et daignent s'y intéresser.

Laure tressaillit. Manuel s'écria :

— Mais, monsieur le docteur, pourquoi?... — Oh! oh! vous demandez! interrompit l'implacable savant. Hier, dimanche, chez Jacques Bernard, vous avez fait amende honorable; vous avez encouragé Colas, l'ancien commissionnaire; vous vous êtes fraternellement assis à la table du pauvre et vous avez trinqué, tout membre du club Maquignon que vous êtes, avec un homme qui mendiait avant-hier. Eh bien! M^{lle} Laure doit penser, comme moi, que vos charitables propos rachetaient bien d'autres propos inconsidérés et téméraires.

Manuel, avec un certain trouble, regardait le docteur qui le dévisageait magistralement :

— Vous avez beaucoup de courage, monsieur de Sardagne, et ce n'est point, grâce à Dieu, votre unique qualité, car, décidément, vous ne manquez pas de cœur! Lorsque votre jugement se formera,

à son tour abandonner certaines de ses prévisions.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 février. Les affaires sont de plus en plus restreintes, la reprise.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de cet arrêt momentané qui permettra aux positions en retard de se liquider complètement.

En clôture, les cours progressent. Les rentes sont inscrites :

Le 3 0/0, 82.45 et 82.80; l'amortissable, 82.45 et 82.85; le 5 0/0, 114.57 et 114.77 1/2.

Quelques affaires sur la Banque de France; le 5.190 elle varie à 5.150.

Le Crédit Foncier reprend peu à peu, c'est une valeur dont on ne pouvait douter un seul instant de voir le niveau des cours se relever.

Les Magasins de France et d'Algérie sont fermes.

Le Crédit Lyonnais fait 750, prix d'attente.

La Société Française Financière est à 1,000, c'est de la fermeté, la hausse viendra vers la fin de ce mois.

Signalons la Banque Romaine qui s'inscrit à 630.

Le Crédit Général Français, à 635.

La Société Nouvelle, à 505.

La Société Générale, à 617.

Le Mobilier, à 550.

Les Chemins sont fermes.

L'action Alais au Rhône monte à 500; l'obligation se tient à 295.

Les valeurs industrielles demeurent animées.

Le Rio-Tinto cote 630; le Gaz, 1,560; le Sud, 2,217.50.

Chronique militaire.

L'allègement de la charge du cheval dans la cavalerie et la simplification de la tenue doivent être les bases du programme imposé au Comité de l'arme. Nous croyons devoir appeler son attention sur quelques points.

Le port du sabre à la selle a pour conséquence tout indiquée la suppression de la grande bélière; toutefois, il est désirable qu'on trouve pour cette manière de porter le sabre un procédé plus pratique que ceux essayés jusqu'à présent.

Le placement du nécessaire dans une cavité pratiquée à la crosse du fusil ou du mousqueton, ne réaliserait pas un progrès sérieux. L'entretien des armes ne demande plus aujourd'hui un outil aussi compliqué que l'ancien nécessaire. Il serait préférable de donner au cavalier un couteau — objet indispensable — auquel on adapterait un tourne-vis, une alène et une curette.

Le manteau, beaucoup trop lourd, pourrait être allégé de moitié.

La cravate ne doit pas serrer le cou, mais il lui faut une certaine fixité, sans laquelle on tomberait dans le débraillé; deux nous semblent donc bons à conserver.

Le harnachement doit être allégé considérablement et par tous les moyens possibles. Le pantalon de trillis et le bourgeron pourraient en être retirés; le poids de la selle peut aussi être sensiblement réduit, ainsi que le nombre des broches. Il suffit d'un kilogramme de surcharge, qu'on se rappelle, pour faire rester en arrière un cheval et son cavalier. (Progrès militaire.)

comme je le souhaite, vous sentirez que le travail est un devoir! — Avis à vous aussi, mon cher Gordien, qui étudiez si peu votre droit!... A tout adieu et bonheur.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Balletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Darnaud. — Parisina, par R. Vallier. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le peintre d'enseignes, par Ch. F. — Courrier de Paris, par M^{lle} Guérin. — L'avocat Loubet (suite), par M^{lle} Charles Reybaud. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Evénements d'Egypte; le khédive entouré des chefs du parti national. — Un peintre d'enseignes au XVIII^e siècle. — La crise financière à Paris; Types de boursiers. — Parisina. — Revue comique du mois, par Draner (12 gravures). — Le Caire: vue générale de la citadelle. — Bus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 13 fr. 10.

trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Chronique Locale et de l'Ouest.

APPEL DES RÉSERVISTES AJOURNÉS.

La circulaire du 9 février prescrivait que les réservistes ajournés en 1881, et appelés aux convocations de 1882, seraient convoqués par les soins des commandants de corps d'armée.

Voici jusqu'à présent les dates fixées :
Les réservistes du 1^{er} corps d'armée sont convoqués pour le 3 mars ;
Ceux du 2^e corps sont convoqués, savoir : les hommes d'infanterie et de chasseurs à pied, du 8 mars au 4 avril ; les hommes des autres armes, du 1^{er} au 28 mai ;
Ceux du 4^e corps, pour toutes les armes, sont convoqués pour le 15 mars ;
Ceux du 5^e corps (toutes armes) et ceux du 7^e corps (toutes armes) sont convoqués pour le 1^{er} mars.

Il est bien entendu que les réservistes des classes 1873 et 1875, qui doivent marcher à l'automne, et qui, pour des motifs exceptionnellement sérieux, obtiendraient l'autorisation de faire leur période d'instruction par devancement d'appel au printemps, seront convoqués en même temps que les hommes en sursis de leur corps d'armée.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le crédit extraordinaire de 100,000 francs pour l'Exposition de Vienne en 1882, adopté à l'unanimité de 398 votants :

Ont voté pour : MM. Benoist, le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland.
N'ont pas voté : MM. Maillé (Alexis), de Terves. — M^r Freppel.
Absent par congé : M. Bury.

— Sur l'art. 1^{er} du projet de loi pour la concession du chemin de fer de Souk-Arrhas à Sidi-El-Hemessi, voté par 357 voix contre 9 :

A voté pour : M. Benoist.
Nos autres députés n'ont pas voté.
Absent par congé : M. Bury.

— Sur l'article 2 du même projet, voté par 326 voix contre 66 :

A voté pour : M. Benoist.
Ont voté contre : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves. — M^r Freppel.
N'a pas voté : M. Maillé (Alexis).
Absent par congé : M. Bury.

Un descendant de l'illustre famille des Dupetit-Thouars, originaire du Saumurois, vient d'avoir un rejeton à Loudun. L'état civil de cette localité l'a inscrit le 7 février courant sous cette désignation : Louis-Georges-Marie-Félix Aubert Dupetit-Thouars de Saint-Georges.

L'hiver actuel pourra être classé parmi les hivers secs. Pas de neige, pas de pluie, partout les rivières baissent, et leur niveau n'a presque jamais été aussi bas. Dans la Loire, les bancs de sable sont aussi apparents qu'au beau milieu de l'été.

Dans beaucoup d'endroits, dit-on, les puits n'ont plus d'eau et il faut aller très-loin pour s'en procurer.

ANGERS.

Angers-Revue, organe de l'Association artistique, publie l'article suivant, sous le titre : *L'Association Artistique et la Municipalité* :

« Le Conseil municipal d'Angers vient de prendre une décision qui réjouira non-seulement les amateurs de bonne musique, mais encore tous ceux qu'intéresse par un côté quelconque l'avenir artistique de notre Ville. Il est inutile, en face d'une mesure qui n'a rencontré, reconnaissons-le, qu'une légère opposition, de revenir en ce moment sur les immenses services rendus au Théâtre par l'orchestre des Concerts populaires. Les trois mille francs qu'on vient d'accorder généralement à l'Association artistique, lui permettent de vivre et de continuer son œuvre, elle assurent à nos compatriotes un ensemble de musiciens tel que n'en possède en France aucune ville de province. L'Administration municipale a compris qu'il serait profondément regrettable de voir disparaître cette réunion d'artistes, et si quelques-uns doutent encore de l'utilité du vote qu'elle vient d'obtenir, un avenir prochain leur prouvera, nous n'en doutons pas, toute l'op-

portunité d'une mesure aussi satisfaisante au point de vue matériel qu'au point de vue moral. Bientôt les dernières préventions tomberont et l'art finira par devenir chez nous un terrain commun, où des hommes habituellement divisés seront heureux de se mettre d'accord, du moins pendant quelques heures. Ce résultat fut-il le seul, qu'il ne serait point à dédaigner, et nul n'oserait affirmer qu'il est payé trop cher.

Quant à l'Association artistique, on peut être certain qu'elle fera de nouveaux efforts pour agrandir encore son cercle d'action ; encouragée et soutenue par tous désormais, elle déploiera une activité plus grande et tiendra plus que jamais, haut et ferme, le drapeau de l'Art national dans l'antique cité des ducs d'Anjou.

» LOUIS DE ROMAIN. »

TOUJOURS LES VOLEURS A ANGERS.

Le *Patriote* rapporte que, dans la nuit de jeudi à vendredi, des voleurs ont essayé d'ouvrir un contrevent des magasins de la Belle-Jardinière, rue Saint-Laud, au coin de l'impasse Fourmi.

De ce côté de la maison, à la hauteur du rez-de-chaussée, se trouve un contrevent ayant l'air de donner dans les magasins, alors qu'il n'en est rien, car derrière ce contrevent, il y a l'ouverture d'un puits. Le directeur de cet établissement a constaté qu'il avait été percé une dizaine de trous à ce contrevent, à l'endroit où l'on pouvait soupçonner la fermeture. Ces trous avaient été bouchés avec de la mie de pain, mélangée avec de la boue. On n'avait pu réussir à percer complètement le bois.

Nous ne savons plus que dire et que penser. Comment, voici des tentatives nombreuses dont pas une n'a réussi ! Pour des voleurs aussi hardis, ce sont des voleurs bien maladroits.

POITIERS.

Mercredi, M. Christophe Fontaine père, ancien charcutier, place du Marché, à Poitiers, célébrait solennellement le cinquantième anniversaire de son mariage.

A 11 heures, les héros de cette fête, suivis de leurs enfants, de leurs petits-enfants et de nombreux amis, se rendaient à Notre-Dame pour y assister à l'office divin.

A la sortie de l'église, M. et M^{me} Fontaine reprirent la tête du cortège pour se rendre à l'hôtel de France, où devait se terminer cette fête de famille.

Le soir, un banquet de plus de cent convives réunissait de nouveau les invités.

A la fin du repas, M. Fontaine, répondant aux toasts que venait de lui porter ses convives, leur déclara que cette fête couronnait 50 années de bonheur et de prospérité, et leur souhaita, à tous, d'avoir à célébrer leurs noces d'or dans les mêmes conditions.

Après le banquet, M. et M^{me} Fontaine ouvraient le bal qui ne se termina qu'à 2 heures du matin.

Nous devons ajouter que, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, M. et M^{me} Fontaine n'ont pas oublié les pauvres. (Courrier de la Vienne.)

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Nous apprenons la mort de M. l'abbé Richard, chanoine honoraire de La Rochelle et d'Alger, célèbre hydro-géologue, bien connu à Poitiers où il fut chargé, par la municipalité, de la découverte de sources destinées à alimenter notre ville.

» M. l'abbé Richard vient de succomber à Monza, près Milan, à la suite d'une bronchite contractée dans ses récentes excursions. Il n'était âgé que de cinquante-sept ans, et sa santé pouvait permettre de compter encore sur une longue continuation de ses éminents services dans la découverte des sources. Au reste, son secret ne mourra pas avec lui ; puisqu'il a été confié, sous pli cacheté, à l'Académie des sciences, pour être publié après sa mort. »

La commission d'enquête sur l'élection de M. Pain dans la 2^e circonscription de Poitiers, composée de MM. Duclaud, Fousset et Levet, est rentrée jeudi matin à Paris, après un voyage de douze jours.

Elle a tenu quatorze séances et entendu près de trois cents témoins dans les onze communes de Poitiers, Neuville, Chabournay, Charrois, Thurageau, Mirebeau, La Rochereau, Vouillé, La Villedieu, Saint-Julien et Saint-Georges.

M^{lle} Echès, fille du bibliothécaire de la gare de Ruffec, âgée de 16 ans environ, très-estimée et aimée dans la ville, s'est suicidée le 10 février en se plaçant sur la voie, à l'arrivée du train du soir, de Poitiers. La malheureuse, avant de quitter la maison paternelle, avait mis en lambeaux une robe que sa sœur venait d'acheter pour le bal du carnaval.

A PROPOS DES OUVRIERS DE LA MANUFACTURE DE CHATELLERAULT.

Nous lisons dans le *Mémorial de la Loire*, journal de Saint-Etienne, ville manufacturière d'armes comme Châtellerault, un petit article sur une commande d'armes à une manufacture étrangère, qui montre de quel souci le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre est animé pour procurer de l'ouvrage à nos ouvriers.

On sait en effet qu'il y a peu de temps, un certain nombre de pauvres ouvriers ont été renvoyés de la manufacture d'armes de Châtellerault, et sont restés sur le pavé. On n'avait pas d'ouvrage, disait-on. Or, pendant ce temps-là, on faisait une commande à une manufacture autrichienne.

Criez donc maintenant : « Vive la République ! » pauvres ouvriers... et chantez donc la *Marseillaise*.

Voici l'entre-filet du journal de Saint-Etienne :

« On se souvient sans doute du beau tapage que fit certaine commande de sabres-baïonnettes exécutée par une fabrique autrichienne, au moment même où la manufacture d'armes de Saint-Etienne était obligée de rendre la majeure partie du personnel employé à la fabrication de l'arme blanche. » Cela se passait sous le ministère du citoyen général Farre.

« Est-ce que le citoyen général Billot, autre créature du gouvernement de la Défense nationale et de son illustre chef, M. Gambetta, voudrait suivre les traces de son prédécesseur ? »

« Il n'y a pas deux semaines que, par suite de l'achèvement d'une petite commande de fusils scolaires, notre manufacture d'armes, dont le personnel était déjà si restreint, a été obligée de congédier encore un grand nombre d'ouvriers.

« Et, aujourd'hui, nous lisons dans divers journaux :

« Suivant une dépêche de Vienne, publiée par les journaux anglais, M. Wernle, directeur général des manufactures d'armes de l'Autriche, est parti pour Paris à la suite d'une grande commande de fusils à répétition faite par le gouvernement français. »

« Il faudrait pourtant qu'avant de donner des commandes à l'étranger, nos gouvernants du jour s'occupassent un peu d'alimenter les manufactures françaises, dont les ouvriers manquent de travail.

« Charité bien ordonnée commence par soi-même ! »

NANTES.

On annonce la mort de M. Waldeck-Rousseau, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien maire de Nantes, père de l'ex-ministre du cabinet Gambetta.

Les obsèques ont eu lieu ce matin, à 9 heures.

Le doyen des maires de France. — Le doyen des maires, non-seulement de l'Ille-et-Vilaine, mais probablement de France, est sans doute M. Letourneux, maire de Lan-hélin.

M. Letourneux, qui est âgé de quatre-vingt-deux ans, administre sa commune depuis 1829 ; les jours derniers, il accompagnait pour la cinquante-deuxième fois les conscrits de Lanhélin au tirage. Il a été, de plus, suppléant du juge de paix pendant 27 ans et conseiller d'arrondissement pendant 25. (Journal d'Ille-et-Vilaine.)

Faits divers.

Les fêtes du carnaval, qui touchent à leur fin, ont commencé à Nice, mardi, par le débarquement du bonhomme «Carnaval» que 60 barques illuminées accompagnaient. «Carnaval» a été reçu par le comité des fêtes et par le président du comité, M. Cesole qui lui a souhaité la bienvenue, après quoi, il a été mis sur un char. Un cortège

immense s'est aussitôt formé et a parcouru la ville dans tous les sens, au milieu d'une foule énorme, qu'on n'évalue pas à moins de cent mille personnes. Sur tous les parcours, des feux de Bengale reliés par un fil électrique éclairaient le cortège. Le bonhomme «Carnaval» était entouré de 60 polichinelles à cheval, de l'effet le plus saisissant. Les fanfares éclataient de tous les côtés. La ville entière était illuminée.

Aucun accident ne s'est produit. La mer était très-calme et le temps magnifique.

Pigûre mortelle. — Le nommé Cherin, bûcheron, près Dournou (Jura), après avoir confectionné des fagots, se disposait à retourner chez lui.

Ayant chargé le bois sur ses épaules, il se mettait en marche, quand il sentit tout à coup quelque chose de froid s'enrouler autour de son cou.

Au même moment, il fut piqué violemment à la joue.

Portant la main à sa figure, il en arracha une vipère qu'il jeta sur le sol et tua à coups de serpe.

Rentré chez lui, il se sentit pris d'un malaise subit que rien ne put arrêter.

Malgré les secours qui lui furent prodigués, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

BOURSE DE PARIS

DU 18 FÉVRIER 1882.

Rente 3 0/0.	82 60
Rente 3 0/0 amortissable.	83 10
3 0/0 amortissable (nouveau).	» »
Rente 4 1/2.	113 »
Rente 5 0/0.	114 80

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 février 1882.

Versements de 168 déposants (29 nouveaux), 45,160 fr. » c.
Remboursements, 27,187 fr. 73 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

MARDI-GRAS 24 février 1882.

QUATRE-VINGT-TREIZE

Drame historique à grand spectacle, en 4 actes et 10 tableaux.

Roman de Victor Hugo mis à la scène par M. Paul Meurice.

1^{er} tableau : *Le bois de la Saudraie.* — 2^e tableau : *Le Carmichot.* — 3^e tableau : *Pas de grâce.* — 4^e tableau : *Avant et après le Massacre.* — 5^e tableau : *Danton-Robespierre-Marat.* — 6^e tableau : *La prise de Dol.* — 7^e tableau : *L'assaut de la Tourgue.* — 8^e tableau : *Les Trois Enfants.* — 9^e tableau : *L'Incendie.* — 10^e tableau : *La Cour martiale.*

Distribution :

Cimourdain.....	MM. Beauchamp.
Lantenac.....	Nikam.
Danton.....	Grondard.
Gauvin.....	Morel.
Radoub.....	Lenfant.
L'Imânes.....	Lauzoni.
Le Caiwan.....	Pernet.
Robespierre.....	Simoneau.
Marat.....	De Gascq.
Jean-Mathieu.....	Chrétien.
Guéchamp.....	Puton.
Halmalo.....	Constant.
Bapaume.....	M ^{mes} Montvallier.
La Flécharde.....	Lapeyrière.
Houzarde.....	De Beer.
Dorothée.....	petite De Beer.
René-Jean.....	— Georgette.
Gros-Alain.....	— Lenfant.
Georgette.....	M ^{me} L. Mylhiroux.
Parisien.....	MM. Praud.
Lamanèche.....	Mansseau.
Chante-en-Hiver.....	Gonthier.
Grand-François.....	Alexandre.
Un chirurgien-major.....	

Soldats républicains, tambours, clairons, paysans bretons, peuple.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant. Le

Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PYZCLET, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons

pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited) 8, rue Castiglione, Paris.

Bibliographie.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque volume de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, successeur de M^e RENARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA FERME DE LA BARRE

Située commune de Varennes-sous-Montsoreau,

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres labourables; le tout, en un seul tenant, d'une contenance d'environ 2 hectares 80 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BELDENT.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

La jolie propriété

DES

LONGS-CHAMPS

Située près le bourg de Neuillé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Et comprenant :

Belle maison de maître, vastes servitudes, grands jardins, pelouses et bosquets.

Rivière traversant le jardin. Pré et terres labourables. Le tout en un ensemble, contenant environ 4 hectares 30 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e DENIEAU, notaire. (74)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n° 44,

Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin, 20, à Saumur. (111)

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

M^e AUROYER, notaire à Saumur, demande de suite un premier et un second clerc.

Etudes de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

Et de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DE

SAINT-MAUR

Commune du Thourel (Maine-et-Loire);

Comprenant :

L'ANCIEN MONASTÈRE

Des BÉNÉDICTINS de SAINT-MAUR

Excessivement spacieux et très-bien conservé;

LA FERME DE L'ABBAYE;

La Ferme de Gâtébourse et Beaulieu;

Et belles réserves en BOIS TAILLIS;

Le tout contenant environ 144 hectares en terres labourables, vignes produisant de très-bon vin blanc, et bois taillis.

Ces bâtiments pourraient parfaitement servir à l'établissement d'une manufacture, à cause du voisinage de la Loire; de la route de Saumur à Brissac et de la gare de la Ménitrie (ligne de Paris à Orléans).

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

1° A M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil (Indre-et-Loire);

2° A M^e DENIEAU, notaire, dépositaire des titres de propriété;

3° Et à M^e COURTOIS, notaire. (73)

AVIS.

M^e LORRAIN-BOUCHEREAU, marchand de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprentie. (90)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

PÊCHE

DE

L'ÉTANG DE MARSON

Le poisson provenant de l'étang de Marson sera vendu en détail, dans le Parc, les 26, 27 et 28 février.

S'adresser à M. ARNOULT.

A VENDRE

DEUX COUPLES DE FAISANS ARGENTÉS.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un commanditaire très-lucrative. — Bénéfices assurés.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacal et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NEURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr., de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une

place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE ABEL PILON

SEUR

A. LE VASSEUR, S

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr.

par par

mois mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
L'envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pelliécules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

VINS DE BORDEAUX

M. L. Vienne-Lazare, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses vins en nature, payables à 60 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur.

Vin de table rouge.	1879....	130 fr.	Médoc.....	1876....	210 fr.
Côtes de Bourg.....	1878....	160 fr.	25 bout. St-Estèphe	1874....	65 fr.

Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances. Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande. Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser. La Maison offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

L'EAU de SUISZ Vaccine de la Bouche

Supprime INSTANTANÉMENT et TOUJOURS les MAUX de DENTS et par conséquent, l'Extraction & l'Abrification. S'adresse à M. Besson, 40, Rue Ampère, PARIS. Brochure explicative franco sur demande. DOULEURS RHUMATISMALES. Brochure explicative franco sur demande.

Se trouve à Saumur, chez MM. BESSON, pharmacien, 38, place de la Bilange; DÉCART, coiffeur; BOUGRET, coiffeur, rue Saint-Jean.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 13

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.